



CH-3003 Bern

BSV; Kr

POSTE CH SA

## À l'attention des expertes et des experts

Référence : BSV-D-01D73401/312  
Berne, le 19. février 2024

### Lettre d'information : Indicateurs de qualité de la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM)

Madame, Monsieur,

Le 23 janvier 2024, la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) a communiqué avoir élaboré, à titre de repères, six indicateurs pour mesurer la qualité des expertises ([Indicateurs de qualité \[admin.ch\]](#)).

Comme l'explique la COQEM dans son [article du 23 janvier 2024](#) paru dans la revue Sécurité sociale (CHSS), les indicateurs de qualité constituent une étape sur la voie d'un système d'expertises médicales plus fiable et plus efficace pour les assurances sociales. Leur mise en œuvre favorise le respect des normes minimales et des directives éthiques dans le processus d'expertise. Si les indicateurs de qualité offrent une base pour l'assurance qualité au sein des centres d'expertises, ils permettront également de procéder à des comparaisons externes, c'est-à-dire de comparer des experts ou des centres d'expertises sous l'angle de la qualité. S'il apparaît que certains des indicateurs définis ne sont pas respectés, il sera possible de mettre en place une confrontation constructive dans un souci d'amélioration.

Les six indicateurs ne constituent que des repères pour le respect des objectifs de qualité. Les [lignes directrices des sociétés de disciplines médicales](#) pour l'établissement des expertises relevant du droit des assurances sociales et, dans le cadre de l'assurance-invalidité, les prescriptions de l'OFAS priment pour la COQEM.

Les indicateurs de qualité proposés par la COQEM comprennent des éléments qui s'appliquent déjà aux expertises réalisées pour le compte de l'AI (cf. [CPAI, annexe III-V](#) et modèles de convention disponibles sur la page [Centres d'observation médicale et experts \[admin.ch\]](#)).

Office fédéral des assurances sociales OFAS  
Ralf Kocher  
Effingerstrasse 20  
3003 Bern  
Tel. +41 58 462 91 60, Fax +41 58 462 78 80  
[ralf.kocher@bsv.admin.ch](mailto:ralf.kocher@bsv.admin.ch)  
<https://www.bsv.admin.ch>



Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de ces indicateurs. Dès qu'ils auront été concrétisés par la COQEM, nous vous en informerons.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Ralf Kocher, avocat  
Responsable du secteur Procédures et rentes

Ismael Büchler, MA PMP  
Secteur Procédures et rentes

**Copie** : Centre opérationnel COAI